



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats d'avenir

Question écrite n° 51408

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le contrat d'avenir qui est destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes percevant certains minima sociaux qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits. Ce type de contrat sera supprimé à compter du 1er janvier 2010. Les contrats en cours à cette date se poursuivront jusqu'au terme de la convention au titre laquelle ils ont été établis mais ne pourront pas être renouvelés. Il lui demande que vont devenir les personnes qui avaient été embauchées sous ce contrat, sachant que la plupart ont plus de 50 ans, et quelle solution l'État va apporter à ces bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51408

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5541

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)